

REGLEMENT PARTICULIER 36^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE N.P.E.A. 2 & 3 AOUT 2013

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 3 EURO RALLYE TROPHÉE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: Mercredi 19 juin 2013
Ouverture des engagements: Mercredi 19 juin 2013
Clôture des engagements: Lundi 22 juillet 2013 à minuit
Retrait du carnet d'itinéraire: au restaurant l'Abondance 7 rue St Georges à Mirecourt
Dimanche 28 juillet 2013 de 8h30 à 11h00 et de 13h00 à 17h00.
Vendredi 2 août 2013 de 8h00 à 12h30.
Rallye condensé sur 2 jours : vendredi 2 août : administratif, technique et 1^{ère} étape
samedi 3 août : 2^{ème} étape et remise des prix.
Dates et heures des reconnaissances : dimanche 28 juillet de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 19h00
vendredi 2 août de 8h à 15h00.
Des contrôles supplémentaires peuvent être effectués par la F.F.S.A.
Vérification des documents et des voitures : vendredi 2 Août 2013 de 9h30 à 14h45.
PARC GARDE LA NUIT DU VENDREDI AU SAMEDI.
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 2 août à 14h00
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 2 août à 13h30 au restaurant l'Abondance.
Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : vendredi 2 août à 15h30 au restaurant l'Abondance.
Publication des heures et ordre des départs : vendredi 2 août à 15h30 au restaurant l'Abondance.
Briefing des pilotes : briefing écrit remis aux vérifications des documents.
Départ 1^{ère} étape le : vendredi 2 août, 15 minutes après le dernier VHC, place Jules Ferry à Mirecourt.
Arrivée de la 1^{ère} étape le : vendredi 2 août à 18h23 garage Grocolas route de Neufchâteau.
Publication du classement provisoire de la 1^{ère} étape à 21h30 au restaurant l'Abondance.
Départ de la 2^{ème} étape le samedi 3 août au garage Grocolas, 15 minutes après le dernier VHC.
Arrivée de la 2^{ème} étape le samedi 3 août à 18h23, Place Jules Ferry à Mirecourt.
Vérification finale : Garage Grocolas route de Neufchâteau à Mirecourt.
Publication des résultats provisoires du rallye: sur le Podium d'arrivée, place Charles de Gaulle à Mirecourt, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.
Remise des prix : sur le podium d'arrivée, place Charles de Gaulle à Mirecourt.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile de MIRECOURT organise les 2 & 3 Août 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le soutien financier du Conseil Régional de Lorraine, l'aide du Conseil Général des Vosges, de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, de la ville de Mirecourt, de Chevalier Bâtiment-Peinture-Façades à Dounoux, du Restaurant Traiteur l'Abondance à Mirecourt, du Garage Grocolas Concessionnaire Peugeot à Mirecourt, du Centre-Maintenance-Bureautique à Mirecourt, ainsi que des municipalités de Poussay, Légéville et Bonfays, pont les Bonfays, Frénois, Valfroicourt, Eslay, Dommartin les Vallois, Jésonville, Les Vallois, sans Valois, Rancourt, Madecourt, Rozerotte, Bainville aux Saules.

LE 36^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE NPEA

Il sera doublé par un rallye historique de compétition dénommé :

3^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le N° 27 en date du 30/05/13
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 155 en date du 13/062013.

Comité d'Organisation

Président : Philippe CATTANT

Membres : Comité de l' ASA MIRECOURT

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASAM – Monsieur Franck REMY – 272 rue de Lorraine
88150 THAON les VOSGES.

Téléphone : 06 77 04 09 24 - 03.29.34.22.63 et www.asamirecourt.com

@-mail : p.cattant@wanadoo.fr ou mijcbidal@orange.fr ou contact@asamirecourt.com

Permanence du Rallye : les vendredi 2 et samedi 3 août : Restaurant l'Abondance à Mirecourt.

Téléphone ligne sécurité : **03 29 37 (EN COURS)**

1.1P.OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mr Jacky CLEMENT	licence n° 1180-0312
Membres du collège :	Mr Patrice COTTET	licence n° 8012-0305
	Mr Alain CANU	licence n° 2939/0307
Secrétaire du Collège	Me Corinne CLAUDEL	licence n° 216808/0305
Directeur de Course :	Mr Bernard COUSIN	licence n° 6379-0318
Directeurs de Course Adjoints :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 1941-0308
	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140-0409
	Mr Jean Yves MAUER	licence n° 139696-
	Mr DEVAUX Olivier	licence n° 1751-0314
	Mr Gilbert CLAUDE	licence n° 30132-0308
	Mr Hubert BENOIT	licence n° 3617/
	Mr Franck MADER	licence n° 187564/0319
Directeur course délégué aux parcs	Mr HUMBERT Jean Claude	licence n° 2139/0302
Adjoint délégué aux parcs	Mr Daniel ROBERT	licence n° 8103/
Véhicule Tricolore Directeur de Course	Mr Denis HUSTACHE	licence n° 3092-0204
	Mr Daniel GABRION	licence n° 20077-0305
Véhicule Damier Directeur de Course	Mr Yves LARA	licence n° 7497-0318
Médecins Chef	Dr Jean Paul DIDELOT	licence n° 6378-0318
Commissaire Technique responsable :	Mr Christian BONIN	licence n° 1188-0318
	Mr Michel LORRAIN	licence n° 105082-0304
	Mr Gérard PROTOIS	licence n° 1906-0304
	Mr Emile TENA	licence n° 124058-0305
	Mr Gilbert GRANDPIERRE	licence n° 10151-0302
	Mr Marc CHARBONNEAU	licence n° 47435
	Mr Laurent QUERRY	licence n° 212893-0412
Chargé des relations avec les concurrents :	Me Elisabeth LOUIS	licence n° 1287 - 03
	Me Fabienne SCHOLLER	licence n° 43874
	Mr Guy RASQUIN	licence n°
Juges de faits	Mr MISTRI Serge	licence n° 5945
	Mr VAN WONTERGHEM F	licence n° 1183 - 03
Chargés des relations avec la presse :	Mr Marc HENRY	
Chronométrage :	Mr Denis PARMENTIER	licence n° 46842-0305
	Mr Thierry STOECKLE	licence n° 3500-0305
	Mr GARCHON Gérard	licence n° 211678/0305
Informatique	Mr Michel VIEUXMAIRE	licence n° 30029-0305
Secrétariat :	Mr Claudy PATENOTTE	Me Corinne CLAUDEL
	Mme BLANQUIN Francine	Me Patricia CATTANT
Responsables Logistique	Mr Manu PERINI (ES1)	
	Mr Eric CUNIN (ES2)	
	Mr Franck REMY (agglomérations).	
Responsable des Commissaires :	Mr Willy ANTOINE	licence n° 57410-0305
Ambulances :	SAS Pierrard AVS Mirecourt	
ESC	Mr Hervé LAGRAVE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE NPEA compte pour :

- la COUPE de FRANCE des rallyes 2013 - Coefficient 3
- l'EURO RALLYE TROPHEE
- le Trophée PIRELLI
- le championnat du Comité Régional Sport Automobile Lorraine Alsace
- Le challenge « jumelage rallyes Nationaux »
- le challenge de l'ASA MIRECOURT.
- le Trophée LUCIE attribué à la 1^{ère} PILOTE FEMININE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés, la liste des engagés ainsi que les heures de convocations pour les vérifications administratives seront mises en ligne sur le site de l'ASA Mirecourt à partir du jeudi 19 juillet. Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.

L'heure de convocation SERA PRECISEE SUR LE SITE DE l'ASA, c'est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 2 août de 9h30 à 14h15 au garage Grocolas route de Neufchâteau à Mirecourt.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 2 août de 9h45 à 14h45 au garage Grocolas route de Neufchâteau à Mirecourt.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Grocolas route de Neufchâteau à Mirecourt.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE NPEA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au lundi 22 juillet 2013 à Minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures au maximum, y compris les VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs 550 €

Pour les équipages de L'EURO RALLYE TROPHEE voir conditions du règlement.

Pilote et copilote membres ASA MIRECOURT et pilote résidant à plus de 200 km de Mirecourt (calcul effectué par le site via MICHELIN), un chèque de 50 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement et d'hébergement. Chèque remis à l'issue de l'affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.

Sans la publicité facultative des organisateurs 1 100 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Merci de joindre les photocopies des permis et des licences.

3.3P. Conforme à la réglementation standard des rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. P. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye, (Décret n° 2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm) situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont : CHEVALLIER PEINTURE ET FACADES -DOUNOUX - RESTAURANT L' ABONDANCE – Avec le soutien financier De la REGION LORRAINE - DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES - COMMUNAUTE DE COMMUNE Du PAYS DE MIRECOURT – VILLE de MIRECOURT. Publicité à définir plaque d'immatriculation avant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 36^{ème} Rallye National de la Plaine représente un parcours **de 367,600 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125,900 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2/4/6 : LES MOULINS (PAYS DE MIRECOURT)	: 13,100 km x 4
ES 3/5/7 : LE BOIS DE CURE (CHEVALIER PEINTURE ET FACADES)	: 24,500 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P RECONNAISSANCES : Dimanche 25 juillet 2013 de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 19h00
Vendredi 2 août 2013 de 8h00 à 15h00.

Le nombre total de passage est limité à 3.

Le pointage du carnet de reconnaissance est à la charge de l'équipage, il devra être rempli Au stylo bille, toute infraction sera sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.2.7P. PENALITES

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre de passages :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.
- LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble blanche
- Sécurité : chasuble rouge
- Directeur d' ES : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

PRIX EN ESPECES

SCRATCH	1^{er} : 800 €	2^{ème} : 600 €	3^{ème} : 300 €	4^{ème} : 200 €
CLASSES	Prix de l'engagement			
1 à 5 partants				
6 à 10 partants	Prix de l'engagement	300 €	200 €	
+ de 11 partants	Prix de l'engagement	400 €	300 €	200 €
1^{er} équipage féminin	Prix de l'engagement			
Trophée LUCIE 1^{ère} pilote féminine	1^{ère} : 200 €			

De nombreuses coupes seront remises aux concurrents.

L'attribution des prix dans les classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe R, Groupe GT de Série, Groupe F 2000.
Groupe Z

Deux Commissaires par ES seront récompensés par un chèque de 30 €.

La remise des prix se déroulera : Samedi 3 août 2013 sur le podium d'arrivée à MIRECOURT.

PRIX REMIS A L'EQUIPAGE ENGAGE OU SUR PROCURATION ECRITE

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET

www.asamirecourt.com